

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



N°2024/78 du 17 décembre 2024

**OBJET : CCAS – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL- CENTRE SOCIAL ESPACE ELIANE CHOUCHENA
CONVENTION CAF D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LA SUBVENTION DEDIEE AU
FONCTIONNEMENT DE LA LUDOTHEQUE POUR LA PERIODE 2024-2026**

L'an Deux Mil Vingt Quatre le Dix-Sept Décembre à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Six Décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
M. Roger ROZOT
Mme Sylvie ENGUERRAND
M. Nicolas FLEURIER
Mme Patricia LEDUC
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Catherine DUPONT à Mme Isabelle ARPIN

ABSENTES :

Mme Yasmina SAIDI
Mme Pauline SPINAS-BEYDON

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code

N°2024/78 du 17 décembre 2024

Général des Collectivités Territoriales

Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20241217-DE-78-2024-DE

A.R. du 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

Le Président

Bernard JAMET



**OBJET : CCAS – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL – CENTRE SOCIAL ESPACE ELIANE CHOUCHENA
CONVENTION CAF D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LA SUBVENTION DEDIEE AU
FONCTIONNEMENT DE LA LUDOTHEQUE POUR LA PERIODE 2024-2026**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°2019/80 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 10 décembre 2019 relative à la mise en place du règlement intérieur du Centre social,

Vu la délibération n°2022/22 du 10 mars 2022 du Conseil Municipal autorisant la signature de la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF

Considérant l'ouverture du Centre Social - espace Eliane Chouchena en septembre 2019,

Considérant que la ludothèque du Centre social, mise en place en 2019, est un équipement favorisant les liens parents-enfants, où se pratiquent à la fois le jeu libre, le prêt et les animations ludiques,

Considérant qu'en novembre dernier, la CAF a transmis au CCAS pour signature, la convention d'objectifs et de financement en vue de l'octroi de la subvention de fonctionnement de la ludothèque pour la période 2024 - 2026.

Considérant que cette aide s'adresse aux ludothèques soutenues par une collectivité locale signataire d'une Convention territoriale globale (CTG) et vise à :

- Maintenir l'offre existante.
- Harmoniser le cadre des exigences de la branche Famille, les missions attendues et les activités.
- Développer les ludothèques sur les territoires prioritaires en complément des autres services aux familles (EAJE, LAEP, lieux ressources pour les parents, Centre social).

Considérant que le montant de cette subvention est calculé suivant un forfait national relevant du barème publié chaque année par la CNAF et du nombre d'heures réelles d'ouverture,

Considérant que les modalités techniques de calcul cette subvention seront communiquées ultérieurement par addendum.

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 11

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les termes de la convention CAF d'objectifs et de financement pour la subvention dédiée au fonctionnement de la ludothèque 2024-2026, ci annexée,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise cette convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Bernard JAMET
Maire de Sannois
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis



La Secrétaire de séance

Véronique LORQUIN
Directrice du CCAS